Image not found or type unknown

Appel d'une decision du jex

Par **sava**, le **27/11/2014** à **21:49**

Bonjour, en 1999 je contracte un crédit a la consommation de 25.000 frs , quelques mois plus tard je pers mon emploi, mon appartement plus de ressources je ne règle plus mon crédit
Après quelques mois je retrouve du travaille et contact la société de crédit qui me dit qu'un jugement a était pris a mon encontre sans jamais en avoir été averti. Bref je contact l'huissier en 2002 qui en a la charge et trouve un accord de règlement ,âpres quelques moi en 2004 je déménage et change de département ,je préviens l'huissier ,quelques mois plus tard en 2006 je reçois un courrier de l'huissier me disant qu'il ne s'occupe plus de ce contentieux je dois voir avec la société de crédit ,enfin pour faire court ,j'écris a la société de crédit pour demander la continuité de l'échéancier ,cela en 2004 .jamais eu de nouvelles ,je ne me suis donc plus préoccupé de cela pensant que cela était réglé ,en 2012 je reçois un coup de téléphone d'une société intrum justicia me réclament 15000 €.je viens d'avoir une décision du tribunal .ma préoccupation est mon soucis est le suivant.je me suis marié en 2004 ,le prêt est contracté a mon seul nom ,pas marié a l'époque
Mais a ce jour mon épouse figure également sur les papiers de jugement est ce normal, je souhaite contesté la décision mais ne sais pas comment faire et de plus je n'ai pas les moyens financier de faire face, que dois je faire .mon avocat ne comprends pas cette décision et me dis que faire appel me coutera beaucoup d'argent
Aidez-moi conseillez moi merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés